

Les Grands Bains du Monétier bénéficient d'une source d'eau chaude naturelle à 44°C exploitée à des fins de détente et de relaxation au sein de son complexe aquatique. Le règlement d'utilisation des installations et des bassins est au service de la sécurité, de l'ordre, de l'hygiène et du respect de chacun vis-à-vis de l'établissement.

L'établissement se compose des espaces suivants :

Un hall d'accueil, une boutique, un restaurant-bar avec une terrasse, un espace de soins esthétiques et de massages.

Les « Grands Bains » : espace aquatique intérieur avec des espaces périphériques : frigidarium, tepidarium, caldarium, hammam, jacuzzi, sauna 60°C, grotte musicale, bassin minérale, bassin d'activités aquatiques, lits à bulles, banquettes de marbre chaud un espace aquatique extérieur, un solarium. (Profondeur maxi des bassins : 1m30-1m40)

Préambule : Le fait d'acquitter le prix d'entrée ou d'être admis dans l'établissement à un titre quelconque, vaut acceptation du présent règlement. Celui-ci est complété des conditions générales de vente, portant notamment condition d'accès à l'espace esthétique. Ces Conditions sont disponibles sur le site Internet ou sur simple demande. Le restaurant est géré par un exploitant indépendant, il convient de se référer à son propre règlement.

Article 1 : Objet

Les Grands Bains du Monétier sont accessibles à toute personne âgée de **9 mois minimum** et ce **uniquement pendant les heures d'ouverture** au public. Les horaires d'accès et l'accès aux espaces susmentionnés **peuvent varier selon l'âge des clients (cf infra)**.

Article 2 : Accès du public

Les **horaires d'ouverture et les tarifs** sont déterminés par la direction et validés par arrêté municipal. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement et communiqués sur le site internet.

Les horaires d'ouverture sont variables suivants les périodes et pourront être modifiés pour des raisons de fréquentation, commerciales, techniques, d'hygiène ou de sécurité.

La délivrance des entrées cesse 45 minutes avant la fermeture de l'établissement.

L'établissement est accessible à toute **personne à mobilité réduite**. Les installations sont adaptées, mais il est cependant conseillé d'être accompagné d'une personne valide pour pratiquer aisément certaines activités.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au centre à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, dont le comportement, l'état de santé ou de la tenue pourrait nuire à la sécurité, à l'hygiène, aux intérêts ou à la réputation du centre.

L'entrée aux espaces aquatiques est valable pour une durée limitée. Le décompte du temps d'utilisation débute après avoir franchi le tourniquet automatique d'entrée, de ce fait **le temps de douche et de vestiaire est compris dans le temps d'accès**. Tout usager voulant quitter l'établissement même pour une courte durée, devra s'acquitter d'un nouveau droit d'entrée : **toute sortie est définitive**. Tout dépassement horaire sera facturé au tarif en vigueur.

Interdictions générales

Dans l'ensemble de l'établissement il est formellement interdit :

- De fumer et de vapoter (sauf terrasse du restaurant),
- D'apporter des boissons et des aliments, ainsi que de les consommer sur place,
- D'amener tout objet dangereux et/ou coupant,
- D'amener tout matériel pouvant nuire à la tranquillité du public (radios ou instrument bruyant),
- De coller des affiches sans le consentement de la direction,
- De pénétrer dans les espaces privés et techniques,
- De circuler avec des vélos, rollers, skates et autres engins à roulettes

Article 3 : Règles de bienséance

Pour le bien-être de tous, les clients doivent respecter l'atmosphère silencieuse de l'ensemble de l'établissement.

Une tolérance est appliquée lors des créneaux réservés aux familles, nommés « matins récré ». Lors de ces animations, la sérénité de l'expérience ne peut être garantie à notre clientèle.

Tout client s'engage en toute circonstance à une **attitude et un langage correct** à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui.

Toutes agressions, verbales ou physiques envers le personnel des Grands Bains ou les autres clients seront sévèrement sanctionnées et des poursuites en justice pourront être engagées.

Tout manquement aux consignes de bonne conduite pourra entraîner une exclusion immédiate du centre sans aucune compensation ou remboursement.

En amont des vestiaires, le client doit obligatoirement être habillé. Il ne peut arriver ou quitter l'établissement en maillot de bain, serviette, torse nu et pieds nus.

Le personnel et la direction des « Grands Bains » se réservent le droit de refuser ou d'exclure toute personne ayant un comportement indécent. Celle-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement ou aucune compensation et se verra refuser à l'avenir, l'entrée dans notre centre.

Afin de préserver et de garantir le droit de liberté individuelle, **il est interdit de prendre des photos ou de filmer dans l'enceinte de l'établissement.**

Article 4 : Règles relatives à l'hygiène

Avant de pénétrer dans les espaces aquatiques et esthétique, il est obligatoire de :

- Prendre une **douche complète et savonnée**
- Emprunter les **pédiluves** alimentés en eau désinfectante (il est interdit d'utiliser les pédiluves à un autre effet).
- **Attacher les cheveux** longs
- Porter un **maillot de bain propre** (cette tenue ne peut pas servir de vêtement en dehors des lieux de baignades),

Tenues de bains admises : maillot de bain type slip de bain, boxer de bain, maillot une ou deux pièces sont admis.

A l'inverse, **aucun short de bain ou sous vêtement ne sera accepté** (même sous les tenues de bains autorisées). Les **vêtements de bain amples et/ou recouvrant le corps dans sa totalité « type burkini » sont strictement interdits.**

Toute tenue non conforme entraînera le refus d'accès ou l'expulsion sans compensation.

Un maillot de bain près du corps en matière adaptée à la baignade est demandé au sein de l'Etablissement.

Par maillot de bain adapté à la baignade, nous entendons un vêtement spécifiquement conçu pour la pratique de la natation ou des activités aquatiques, confectionné en matière synthétique telle que le polyamide et l'élasthanne (environ 80 % / 20 %), moulant au corps, sans poches, et utilisé exclusivement pour la baignade.

L'utilisation de savon, huile et autres produits de soin pour le corps n'est pas autorisée hors des douches.

Les clients veillent à ne pas nuire à la propreté de l'établissement et notamment, des vestiaires, des armoires/casiers, douches, plages, sanitaires et lieux de passage.

Article 5 : Espaces aquatiques et leurs alentours

Les bassins sont sous la **surveillance** de maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS) habilités à prendre toutes mesures indispensables à la sécurité.

Risques et contre-indications : D'une manière générale, l'accès aux bains est fortement déconseillé aux personnes souffrant de **problèmes cardiaques, vasculaires ou circulatoires**. Nous invitons les usagers à la prudence et, avant toute pratique, à prendre un avis auprès d'un médecin. Toute personne susceptible, durant la baignade, d'avoir une réaction médicale (épileptique, asthmatique, ou autre) doit le signaler auprès d'un MNS. Il est notamment porté à l'attention de la clientèle que les jeux de lumière de la grotte musicale sont déconseillés aux personnes souffrant d'épilepsie photosensible. Les personnes enceintes sont invitées à prendre conseil auprès du personnel de santé suivant leur grossesse. Elles peuvent demander des compléments d'information à l'accueil ou aux MNS.

Surveillance des eaux : Les différentes catégories d'eaux mises à disposition des usagers font l'objet de soins et d'une **surveillance** quotidienne par le personnel de l'établissement. **L'analyse** de l'eau des bassins est effectuée au moins une fois par mois par un laboratoire régional agréé d'hygiène. Les résultats sont affichés à l'entrée.

En cas d'orage ou de risque d'orage, l'évacuation des espaces extérieurs pourra être demandée par les MNS.

Chacun doit respecter les règles essentielles de sécurité et doit se tenir informé des **plans d'évacuation d'urgence**. Les personnes constatant un **danger imminent** pour la sécurité des usagers doivent le faire savoir sans délai auprès du personnel de l'établissement.

Les personnes valides ne doivent pas utiliser les accès handicapés (les escaliers adaptés comportent des marches hautes).

Il est strictement interdit de :

- Crier et parler à haute voix¹,
- Courir, pousser, sauter, plonger, éclabousser,
- Monter sur les murets et sur les banquettes à bulles,
- Simuler de malaise ou de noyade,
- Pratiquer l'apnée statique ou dynamique,
- Mâcher du chewing-gum, cracher,
- Faire ses besoins dans les bassins,
- Être nu dans les espaces publics,
- Avoir des relations intimes

Il est interdit d'emporter dans l'espace et de conserver avec soi :

- Téléphone portable, tablette tactile, lecteur audio et vidéo ou tout autre appareil électronique même étanche,
- Sacs, serviettes, chaussures/claquettes (des casiers sont à la disposition des usagers à l'entrée des bassins).
- Tenue de ville ou toute autre tenue non conforme (cf supra)
- Nourriture et tout type de récipient, notamment en verre
- L'utilisation de tubas, palmes, ballons, bouées, frites, planches, bateaux, matelas pneumatiques ou autres jouets extérieurs à ceux fournis par l'établissement est interdite.

Article 6 : Utilisation des Hammams et Saunas

La pratique du sauna et du hammam est **déconseillée aux personnes présentant des problèmes cardiaques, aux mineurs et aux femmes enceintes**. De même que ces espaces ne sont pas des zones de nudisme.

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis dans l'espace hammam et dans le sauna 60°C.

Pour le bien-être de tous, le **silence total** doit être respecté.

Il est recommandé de ne pas rester plus de 20 minutes sans se réhydrater.

Le port de bijoux, de lunettes ou de verres de contact est interdit : l'humidité et les températures peuvent être préjudiciables à leur efficacité ou peuvent provoquer des brûlures.

Après votre séance, la douche est obligatoire avant de retourner dans les bassins.

Dans le sauna :

Il est interdit d'utiliser des parfums ou huiles essentielles et de verser de l'eau soi-même sur les pierres chaudes afin de respecter le matériel et par mesure de sécurité. Un apport en eau automatisé et régulier est assuré.

Le hammam doit être utilisé sans serviette/drap de bain en raison de l'humidité de la zone. Du matériel est à disposition afin de rincer systématiquement sa place après le passage par mesure d'hygiène.

Article 7 : Dispositions particulières relatives aux personnes mineures

Les Grands Bains se réservent le droit de limiter l'accès aux enfants de moins de 14 ans sur certaines plages horaires telles qu'indiquées sur leur site internet www.lesgrandsbainsdumonetier.fr.

Il est notamment porté à la connaissance de la clientèle :

- Les enfants de **moins de 9 mois** ne sont pas acceptés dans les espaces de baignade, une pièce d'identité justifiant l'âge sera demandée. Sans ce justificatif, le personnel d'accueil des Grands Bains se réserve le droit d'interdire l'accès au centre.
- Les **mineurs** sont acceptés dans l'espace Grands Bains.
Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure (+18 ans) dans la limite de 3 mineurs par adulte²
- Les enfants de **moins de 3 ans** peuvent profiter de l'espace « Grands Bains » uniquement jusqu'à 12h.
- Les enfants de **moins de 15 ans** ne sont pas admis dans l'espace hammam, ni dans le sauna 60°C.
- L'accès au cours d'aquagym et autres activités aquatiques leur est autorisé à partir de **12 ans révolus**.

Surveillance des mineurs : chaque mineur est sous la responsabilité de l'accompagnateur en tenue de bain, responsable de sa surveillance permanente aussi bien sur les plages, que dans les bassins, les vestiaires, les douches, les toilettes et dans l'ensemble du bâtiment.

Le(s) responsable(s) des mineurs ne sont en aucun cas, de par la présence des MNS, déchargés de leurs responsabilités envers les enfants.

¹ Une tolérance est appliquée lors des créneaux réservés aux familles, nommés « matins récré ».

² A l'exception des groupes encadrés par des professionnels de l'enfance, tels que définis par le Code de la Santé publique.

Article 8 : Capacité d'accueil

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bassins sera interdit lorsque la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) de 650 personnes sera atteinte.

Article 9 : Fin de journée

Les espaces « Grands Bains » doivent être libérés au plus tard 15 minutes avant l'heure indiquée de fermeture de l'établissement. La clientèle est invitée à quitter l'ensemble des espaces collectifs à la demande du personnel.

Article 10 : Groupes

Il est obligatoire de réserver pour les groupes de plus de 15 personnes, sans quoi l'accès n'est pas garanti et aucune réduction tarifaire ne sera accordée (cf conditions générales de vente).

Chaque groupe (professionnel ou non) doit nommer un responsable. Celui-ci se porte garant du respect du règlement intérieur pour l'ensemble des membres du groupe. Le non-respect du règlement intérieur pouvant entraîner l'exclusion collective de l'ensemble des membres du groupe.

Si cela n'a pas été fait en amont, il lui sera remis à l'accueil, une fiche de groupe. Tout élément affectant les conditions de surveillance et de sécurité des membres du groupe, du public ou du personnel des Grands Bains doit obligatoirement être mentionné dans la fiche de groupe.

Celle-ci doit être remise, dûment complétée, aux maîtres-nageurs-sauveteurs dès l'arrivée aux bassins.

Groupes avec personnes mineures et personnes demandant une prise en charge particulière :

L'effectif d'encadrement des enfants et des personnes handicapées, selon leur âge et leurs conditions de santé, est du ressort du responsable du groupe, conformément aux lois et règlements applicables. Le personnel de surveillance de l'établissement ne saurait compter dans les effectifs d'encadrement du groupe. Les accompagnateurs doivent se trouver **dans l'eau** avec les membres du groupe.

Article 11 : Responsabilités

Casiers et vestiaire : La mise à disposition de casiers à l'entrée des Grands Bains n'implique aucune obligation de surveillance. Il en va de même pour les casiers dans les vestiaires. Le client assume de le fermer à clé, de vérifier qu'il est verrouillé et de conserver le « bracelet casier » sur lui. En cas de perte du « bracelet casier », il est recommandé d'avertir le personnel présent afin que ceux-ci puissent intervenir rapidement et limiter tout risque de vol. Il est également conseillé de mémoriser son numéro de casier et de déposer dans celui-ci tous ses objets de valeur (bijoux, montre, téléphone...).

Dégâts causés par l'eau : Les eaux du Monétier les Bains sont des eaux naturellement chaudes et minéralisées. Les clients sont informés que **la chaleur et la composition de l'eau peuvent provoquer des altérations sur certains matériaux**. De ce fait, la direction se dégage de toutes responsabilités de dommages survenus en particulier sur les lunettes, les montres, les bijoux, les maillots de bain ou tout autre objet que le client porte sur lui.

Dommages et dégradations : Tous dommages ou dégradations occasionnés sur les installations, le matériel et les aménagements engagent la responsabilité de leur auteur, ils seront réparés aux frais du contrevenant ou de leur représentant légal. La direction se réserve le droit de poursuites pénales.

Article 12 : vidéo surveillance

L'établissement est équipé d'un système de vidéo surveillance (Déclaration Préfectorale), des caméras gardent sans cesse un œil discret mais vigilant sur votre sécurité. Toute demande à ce sujet doit être faite auprès de Monsieur le Directeur – Les Grands Bains – Route des bains – 05220 MONETIER LES BAINS.

Article 13 : Conclusion et respect du règlement

Le règlement intérieur fait partie intégrante du Plan d'Organisation de la Surveillance et des secours (P.O.S.S.) mis en place dans cet établissement.

Ce plan peut être consulté sur demande. Un extrait est affiché au public.

Le personnel des Grands Bains, la gendarmerie, la police municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent règlement.

Fait au Monétier les Bains, le 21/11/2025